

Avant-propos

La publication du quinzième rapport au Parlement de l'Observatoire de la formation des prix et des marges (OFPM) intervient dans un contexte de ralentissement de l'augmentation du prix des produits alimentaires depuis deux ans (+ 1,4 % en 2024 et + 1,2 % en 2025), après le choc d'inflation des prix de 2022 et 2023. Les prix de l'énergie et des matières premières, en particulier agricoles, avaient en effet augmenté rapidement à partir de l'automne 2021, suivis par les produits alimentaires dès le début de l'année 2022, l'ensemble contribuant à un niveau d'inflation qui n'avait pas été observé en France depuis près de quarante ans.

Dans un tel contexte, le rôle de l'OFPM prend tout son sens. Cet organisme consultatif placé sous la double tutelle des ministères en charge de l'agriculture et de l'économie, a en effet pour mission, selon l'article L682-1 du code rural, « d'éclairer les acteurs économiques et les pouvoirs publics sur la formation des prix et des marges au cours des transactions au sein de la chaîne de commercialisation des produits alimentaires ». L'Observatoire suit la formation des prix des produits alimentaires en mesurant les apports de valeur réalisés à chaque étape de leur élaboration, de l'exploitation agricole jusqu'au consommateur en passant par la transformation industrielle et le commerce de détail. Par essence lieu d'observation, l'Observatoire est aussi lieu de dialogue et de discussion entre toutes les parties prenantes des filières, qui sont représentées au sein du comité de pilotage et des groupes de travail spécialisés. Son principal objectif est de produire, de la manière la plus rigoureuse possible, des données objectives sur la répartition de la valeur entre les différents maillons de la chaîne, afin de contribuer à l'amélioration de la compréhension générale et de la connaissance de ces questions complexes pour les acteurs économiques, les décideurs publics et le citoyen.

Pour réaliser cette mission, l'Observatoire s'appuie sur les données disponibles auprès d'organismes publics (Insee, FranceAgriMer, Service de la Statistique et de la Prospective du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ...), de la Banque de France ou d'organisations privées dès lors que ces données sont contrôlables (Crédit Agricole, Worldpanel by Numerator, instituts techniques agricoles...). Il fait également appel à la coopération active des différentes familles professionnelles qui apportent leur concours en fournissant les données qu'elles produisent et en contribuant à la collecte de données spécifiques opérée par l'Observatoire. Les représentants des organisations professionnelles et des consommateurs, dans la pluralité de leurs points de vue et de leur expérience, collaborent également à l'orientation des travaux et à l'examen des résultats au sein des différents groupes de travail spécialisés et du comité de pilotage.

L'Observatoire travaille sur des données consolidées, qui sont disponibles pour l'année N-1 en ce qui concerne les marges brutes, calculées en réalisant la décomposition du prix des produits alimentaires au détail tout au long de la chaîne, et pour l'année N-2 pour les marges nettes (données de comptes d'entreprise). Il ne peut donc rendre compte de manière instantanée de l'évolution des prix et des marges, mais permet d'objectiver les évolutions au cours des deux années qui précèdent. Si le rapport 2026 fait avant tout le bilan pour les années 2024 et 2025, il permet aussi de tirer des enseignements sur l'ensemble de la période d'inflation que nous venons de connaître. La force de l'Observatoire repose sur les séries longues qu'il a construites

depuis 2010, à la lumière desquelles il est possible de tirer de riches enseignements. Elles permettent de prendre du recul et de donner un sens aux évolutions constatées.

L'expérience acquise par l'Observatoire montre qu'il est très délicat de réaliser les analyses sur des pas de temps trop resserrés. Au cours de la période 2010-2021, caractérisée par une inflation modérée, ses travaux montrent que lorsque les prix agricoles augmentent, le choc de prix est amorti pour le consommateur par la compression des marges brutes en aval ; les maillons de la transformation et de la distribution reconstituent ensuite progressivement leurs marges.

C'est à nouveau ce que l'Observatoire a pu constater au cours de la période inflationniste que nous venons de connaître, marquée par une hausse des prix de beaucoup plus forte ampleur. Sur l'ensemble de la période 2021 - 2025, la contribution de la matière première agricole à l'augmentation du prix des produits alimentaires suivis par l'Observatoire s'élève à un peu moins de 50 %. Cette contribution n'est toutefois pas uniforme sur toute la période. En 2022, la matière première agricole a été responsable de la majeure partie de l'augmentation du prix des produits alimentaires, tandis que les maillons aval ont maintenu, voire diminué leur marge brute pour amortir le prix au consommateur. L'année suivante, alors que les prix agricoles ont augmenté plus lentement, voire diminué pour les céréales, la hausse du prix des produits alimentaires s'est poursuivie à un rythme rapide, les maillons aval reconstituant progressivement leurs marges brutes pour faire face à l'augmentation de leurs coûts. En 2024, dans un contexte de ralentissement de l'inflation alimentaire, le reflux du prix de beaucoup de produits agricoles s'est traduit par une diminution de la part de la matière première agricole dans le prix au détail de la plupart des produits alimentaires suivis par l'Observatoire. Ce mouvement s'est poursuivi en 2025 : la contribution de la matière première à l'évolution des prix au détail n'a été positive que pour quelques produits, au premier rang desquels viennent les viandes rouges. Au total, entre 2021 et 2025, la part de la matière première agricole dans la décomposition du prix au détail a diminué pour la moitié des produits alimentaires suivis par l'Observatoire et augmenté pour l'autre moitié, tandis que la part de la transformation a augmenté pour la majorité des produits et que celle de la grande distribution, à de rares exceptions près, a diminué ou est restée stable. Ces résultats montrent que c'est bien une période longue qu'il est nécessaire de prendre en compte pour comprendre la manière dont évoluent les marges brutes des différents maillons d'une filière lors d'un choc de prix agricoles. Ils montrent également que le choc de prix agricoles 2022-2023 a davantage été amorti par le maillon de la distribution.

Les travaux de l'Observatoire mettent aussi en évidence que la seule analyse des marges brutes est insuffisante pour rendre compte des évolutions au sein des filières. La marge brute sert en effet à couvrir les coûts de production, de transformation ou de distribution, qui sont déduits pour calculer la marge nette de chaque maillon de la filière. Dans un contexte où l'inflation a aussi affecté un grand nombre de postes de dépenses (engrais, énergie, emballages, salaires, fret...), les résultats nets des différents maillons des filières ont connu des évolutions contrastées. Ainsi, si l'augmentation des prix agricoles en 2022 a globalement permis l'augmentation du revenu courant avant impôt des agriculteurs, celui-ci a généralement diminué en 2023 avec le reflux du prix des produits agricoles. Cette baisse de revenu des exploitations agricoles s'est poursuivie en 2024, sauf en élevage ruminant. Pour le maillon de la transformation, les marges nettes ont, sauf rares exceptions, diminué en 2022, conséquence du maintien ou de la compression des marges brutes dans un contexte de hausse des coûts.

Dans un contexte demeuré inflationniste, la progression des marges brutes en 2023 n'a pas toujours permis aux entreprises de transformation de voir leur résultat courant s'accroître : il a continué à diminuer dans certains secteurs d'activité, comme l'abattage - découpe ou la charcuterie, est resté négatif malgré son augmentation dans d'autres secteurs comme la meunerie, et, dans la majorité des filières, le taux du résultat courant avant impôt rapporté au chiffre d'affaires des entreprises de transformation est demeuré inférieur à ce qu'il était avant le démarrage de l'inflation. Il a fallu attendre l'année 2024 pour voir ce ratio augmenter pour les entreprises de transformation dans toutes les filières suivies par l'Observatoire, sans qu'il parvienne toujours à retrouver son niveau pré-inflation. L'évolution est comparable en ce qui concerne la distribution : les marges par rayon, qui avaient toutes diminué en 2022, ne repartent à la hausse que pour quelques rayons en 2023 et demeurent stables ou augmentent à nouveau en 2024, à l'exception du rayon boucherie dont la marge diminue à nouveau.

Depuis la création de l'Observatoire, les travaux qui ont été conduits ont donc permis de mettre en évidence le fait que ce sont les maillons aval qui amortissent les chocs de prix agricoles pour le consommateur. Cet amortissement a entraîné pour les entreprises de transformation une diminution de leur résultat courant qui, dans certains secteurs d'activité, a pu passer dans le rouge. La reconstitution des marges brutes aval dans un second temps n'a souvent pas eu un effet immédiat : lors du dernier choc inflationniste, il a en effet fallu, dans beaucoup de secteurs de la transformation, attendre deux années pour que le taux de résultat courant augmente à nouveau, sans que celui-ci parvienne toujours à retrouver son niveau avant inflation. Une telle évolution fragilise indéniablement certaines entreprises de transformation agroalimentaire. Ainsi, en l'absence de régulation des prix par les politiques agricoles, ce ne sont pas seulement les agriculteurs qui subissent les impacts négatifs de l'instabilité des prix agricoles, mais aussi les maillons aval qui amortissent les chocs de prix pour le consommateur. Dans un contexte où changement climatique et désordres géopolitiques contribuent à un risque accru d'instabilité des marchés agricoles, ce constat pose question sur l'avenir du tissu agroalimentaire dans certaines filières.

Les travaux de l'Observatoire apportent ainsi un éclairage précieux sur la manière dont l'inflation affecte la formation des prix et des marges des produits alimentaires, qui permet d'objectiver les débats sur une question particulièrement sensible. Dans le contexte chahuté de l'inflation, la coopération avec les acteurs économiques des filières s'est montrée plus que jamais indispensable pour accéder aux données nécessaires, étayer celles qui sont les plus fragiles et contextualiser les évolutions observées.

À cet égard, la présidente de l'OFPM ne peut que se féliciter des progrès accomplis cette année en matière de transparence et de collaboration de la transformation laitière. Après avoir rencontré depuis plusieurs années des difficultés pour accéder aux données permettant de calculer les marges des entreprises de transformation laitière, il a été possible de s'appuyer sur les résultats d'une étude conduite par la Banque de France commandée par la Fédération nationale de l'industrie laitière et la Coopération agricole laitière, qui ont toutes deux collaboré avec l'équipe de l'Observatoire et le Service de la statistique et de la prospective du ministère chargé de l'agriculture (SSP) pour l'utilisation des données. De premiers résultats sont présentés dans ce rapport, qui seront enrichis l'an prochain par des travaux complémentaires conduits avec la collaboration du SSP.

Grâce à l'investissement et à la persévérance de Catherine Mariojouis, présidente du groupe de travail « Produits de la pêche et de l'aquaculture », et à la collaboration de la filière piscicole et du SSP, un nouveau produit a fait son entrée cette année à l'Observatoire, la truite arc-en-ciel portion. Nous nous félicitons de l'enrichissement du « panier » des produits suivis par l'Observatoire, qui démontre l'intérêt que portent les acteurs économiques à ses travaux.

Le présent rapport a fait l'objet d'une adoption à l'unanimité par l'ensemble des organisations représentées au comité de pilotage le 18 juin 2026. Il a reposé sur le travail rigoureux et méticuleux de l'équipe de l'Observatoire et de l'ensemble des collaborateurs des services de FranceAgriMer. Qu'il me soit permis ici de les remercier, ainsi que les présidents des groupes de travail et l'ensemble des représentants des familles professionnelles et des consommateurs qui ont apporté une contribution indispensable à l'élaboration de ce rapport. Je remercie particulièrement Jean-Louis Barjol, président du groupe de travail « Produits laitiers », pour sa contribution précieuse au travail sur les nouvelles données des entreprises de transformation laitière, Catherine Mariojouis, présidente du groupe de travail « Produits de la pêche et de l'aquaculture », pour l'intégration d'un nouveau produit de l'aquaculture à l'Observatoire, et Jean-Noël Depeyrot du SSP, pour sa collaboration précieuse aux travaux sur les marges nettes de la transformation laitière. Romain Girard, secrétaire général par intérim de l'Observatoire, et Marine Desbrun, chargée d'études, n'ont pas compté leurs heures lors de la dernière ligne droite avant la remise de ce rapport, qu'ils en soient ici tous deux chaleureusement remerciés.

Sophie DEVIENNE

Présidente de l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges
des produits alimentaires